

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 26 janvier 2018</b>	<b>N° 2018-40</b>

Convocation du 19 janvier 2018

Aujourd'hui vendredi 26 janvier 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, M. Jacques COLOMBIER, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Marie LEMAIRE  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU  
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Cécile BARRIERE  
Mme Anne BREZILLON à Mme Maribel BERNARD  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Max COLES  
Mme Chantal CHABBAT à M. Jean-Jacques BONNIN  
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON  
Mme Brigitte COLLET à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM  
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Marie-Hélène VILLANOVE  
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON  
M. Nicolas FLORIAN à M. Didier CAZABONNE  
M. Philippe FRAILE MARTIN à M. Daniel HICKEL  
Mme Magali FRONZES à M. Alain CAZABONNE  
Mme Martine JARDINE à M. Thierry TRIJOLET  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA  
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET  
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Lise JACQUET

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Fabien ROBERT.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Christophe DUPRAT à Mme Dominique IRIART à partir de 10h50  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h30  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 11h05  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h30  
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 10h50

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 26 janvier 2018</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Haute qualité de vie  <b>Direction Gestion des déchets et propreté</b>	<b>N° 2018-40</b>

---

**Appel à projet métropolitain zéro déchet zéro gaspillage à destination des acteurs sociaux et solidaires - Année 2018 - Subvention pour actions spécifiques - Conventions - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Dominique ALCALA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le plan d'actions du Territoire zéro déchet, zéro gaspillage adopté le 7 juillet 2017 a pour objectif la réduction des déchets du territoire et le développement d'une économie circulaire.

Le plan d'actions s'engage à soutenir les initiatives des associations et des structures de l'économie sociale et solidaire portant sur la réduction des déchets ainsi que sur le développement de l'économie circulaire. L'enjeu est celui du changement des comportements des ménages et des entreprises vis-à-vis de leurs déchets. Ainsi, Bordeaux Métropole a fait un appel à projet pour faire émerger des projets portés par le secteur associatif et de l'économie sociale et solidaire.

Les projets éligibles devaient répondre aux objectifs suivants :

- développer la gestion locale des bio déchets et des déchets verts (développement du compostage, broyage, jardinage zéro déchet...) et lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- favoriser le réemploi et la réparation (recycleries, développement de l'implantation de boîtes à dons...);
- favoriser les changements de comportements (développement de l'éco-consommation, limitation des emballages et de la consommation de papier, contribution de l'habitant à la propreté de l'espace public et lutte contre l'incivisme type dépôt hors bacs, ...) par la réalisation d'actions de sensibilisation et le développement d'animations à destination de tous les publics ;
- soutenir l'économie circulaire en ciblant notamment la réduction et la meilleure valorisation des déchets produits par les entreprises ;
- promouvoir les thématiques « zéro déchet zéro gaspillage » via la réalisation de manifestations/événements spécifiques ;
- favoriser le geste du tri et la valorisation matière.

Cet appel à projet a été publié fin août pour une réception des candidatures le 13 octobre. Le Comité de pilotage zéro déchet zéro gaspillage s'est réuni le 23 octobre dernier et a retenu 15 projets sur les 31 déposés. Bordeaux Métropole s'engage ainsi à soutenir ces projets sur une durée maximale de trois ans sous réserve que les rapports annuels d'activités produits par les structures démontrent que les actions réalisées ont bien été conformes au programme d'actions proposés par elles.

Une convention triennale fixera les modalités d'attribution de la subvention qui sera conditionnée aux résultats annoncés sur les tonnages de déchets évités.

Le tableau ci-dessous présente la sélection du comité de pilotage ainsi que les montants alloués pour l'année 2018.

Nom des structures	Descriptif du projet	Montant 2018 Attribué
Arémacs (Agglomération)	Achat d'un vélobroyeur puis : > compostage et broyage des bio-déchets et lutte contre le gaspillage alimentaire lors de manifestations sociales, culturelles et sportives, > sensibiliser au geste de tri et à la valorisation des matières lors de manifestations sociales, culturelles et sportives	9 000,00 €
Atelier d'Eco Solidaire (Bordeaux)	Valorisation du réemploi à travers notamment l'atelier créatif et la boutique bas coût	12 861,00 €
Espace Social et Culturel Haut Floirac (Floirac)	Initier des actions d'embellissement du quartier via des actions visant la réduction des déchets et une sensibilisation à l'éco-citoyenneté. Les habitants du quartier sont les "faiseurs" de cette action accompagnés par les travailleurs sociaux de différents partenaires impliqués dans cette action dont le bailleur social. > Animation de sensibilisation au tri et à l'anti-gaspi alimentaire dans les écoles	10 000,00 €
Compagnons bâtisseurs Aquitaine (Agglomération)	Récupération de matériaux du BTP auprès des entreprises ou magasins + mise en place de SoliBat, plateforme de récupération et de réemploi de matériaux du bâtiment pour des projets relevant d'une action solidaire.	10 000,00 €
Coop alpha coopérative (Agglomération)	> Création de la Manufacture responsable, une manufacture de produits alternatifs durables, responsables et réutilisables qui se substituent aux produits utilisés jetables et polluants habituellement utilisés au quotidien. > ateliers de production à grande échelle du nettoyant écologique concentré Toutnet éco (innovation bordelaise) qui permettront de créer du lien social et de sensibiliser tous les publics à la diminution des déchets générés au quotidien. > Des ateliers de formation à l'outil numérique	1 500,00 €
CREAQ (Agglomération)	S'appuyer sur l'expérience de la Maison écomobile pour sensibiliser	0 € / Aide en nature (outils pé-

	sur les déchets et évaluer les modes de consommation grâce à une plaquette déjà réalisée par l'éco parlement des jeunes + conseil et informations auprès du public	dagogiques et de communication sur la prévention déchet)
Ekologeek (Agglomération)	Défi zéro déchet pour les professionnels : > obligation de tri de 5 flux et obligation de traitement des déchets dangereux	5 000,00 €
Etu'Récup (communes du campus)	Animer la ressourcerie du Campus	13 538,00 €
Explicéat / Couveuse ANABASE (Agglomération)	Recettes évadées : transformation du pain dur en farine : > Animer des ateliers de sensibilisation grand public > Former les chefs des restaurants traditionnels et collectifs > Former des équipes de boulangers des boulangeries et supermarchés et les équiper d'un Crumbler pour transformer leurs volumes importants de pain en farine	10 000,00 €
GIHP (Agglomération)	La recyclothèque (marque déposée en 2017) > sensibilisation, animation > collecte du matériel d'aides techniques (fauteuils roulants, lits médicalisés, cannes, protections,...) des particuliers et en établissement	5 000,00 €
L'autre Lieu (communes des Portes du Médoc, ouest de l'agglomération)	Collectif émanant de Jalles solidarité et les alternatives de Lily : > Atelier zéro déchet zéro gaspillage, 0 gaspi, couche lavable, réparation de vélo, récupération électro-ménager > bricothèque : réparation et récupération > collecte d'invendus et colis alimentaires > boîte à dons > atelier de sensibilisation sur le tri > box de tri : bouchons, cartouches, lunettes,...	8 000,00 €
L'Ephémère (Bègles)	Association pour la gestion d'un jardin partagé qui souhaite développer leurs activités existantes à plus grande échelle et public plus large avec création d'un mi-temps (0,5 ETP) : > Développement de l'usage de broyage chez les adhérents et particuliers pour leurs jardins > Collecte de biodéchet de particu-	5 000,00 €

	liers et professionnels (notamment sur les marchés)	
ô Plafond (Bordeaux)	L'A 2ND Life est un atelier organisé une fois par mois pour redonner une seconde vie à des textiles inutilisés, et valoriser le travail manuel par la pratique et la réflexion de la création au fil des saisons. Organisation de deux temps forts zone de gratuité	2 000,00 €
Le Recyclorium (Ambarès-les-Grave)	Presqu'île d'Ambès : animation d'ateliers, de sensibilisation, participation à la vie culturelle et événementielle de la commune (création de décor), gestion d'une boutique	9 000,00 €
Terres d'Adèles (Pessac)	les déchets en permaculture : - valorisation de bio déchets en compost - challenge 3 K qui consiste à mobiliser 200 familles vers la réduction d'au moins 3 kilos de leurs déchets	10 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>110 899,00 €</b>

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,  
**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5217-2 6° et L1611-4,  
**VU** la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,  
**VU** le programme national de prévention des déchets 2014-2020,  
**VU** le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés,  
**VU** le plan déchet adopté le 29 mai 2015 par le Conseil métropolitain,  
**VU** le contrat d'objectifs déchets et économie circulaire entre l'Agence de maîtrise de l'énergie et Bordeaux Métropole adopté le 7 juillet 2017,  
**VU** l'appel à projet relatif à Territoire zéro déchet zéro gaspillage en date du 13 octobre 2017,  
**VU** l'avis de la commission d'examen des subventions du 25 octobre 2017,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** les projets proposés contribuent aux objectifs de résultats de la démarche zéro déchet zéro gaspillage inscrits dans le contrat d'objectifs déchets et économie circulaire

**DECIDE**

**Article 1** : d'attribuer une subvention annuelle à chaque organisme pour la période triennale de 2018, 2019 et 2020. Pour l'année 2018, sous réserve du vote du budget primitif, la subvention attribuée est conforme au tableau présenté dans le présent rapport ; pour les années ultérieures (2019 et 2020), la subvention est sous réserve du vote des budgets primitifs correspondants.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer les conventions dont le modèle est ci-annexé et tout acte afférent, précisant les conditions des subventions accordées pour chacun des lauréats de l'appel à projet ;

**Article 3** : d'imputer la dépense correspondante sur le budget annexe déchets ménagers de l'exercice 2018 sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente de l'approbation du budget primitif, chapitre 65, article 6574, fonction 7212 ;

**Article 4** : d'autoriser l'octroi, au CREAQ, d'une aide en nature constituée d'outils pédagogiques et de communication, valorisée à hauteur maximum de 3000 euros.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 janvier 2018

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>2 FÉVRIER 2018</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>2 FÉVRIER 2018</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,  Monsieur Dominique ALCALA</p>
---	--